



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'une surface de vente à dominante alimentaire sous enseigne LIDL avec 169 stationnements après démolition des bâtiments existants (hangar société Tadao et friche logements de la gendarmerie) - Rue du Fond à Marle - commune de Liévin

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

MATHEY Cédric - Responsable Immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 | 2 6 2 | 6 2 2 | 0 4 9 | 0 1

Forme juridique

521D

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41 - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Réalisation d'une aire de stationnement de 169 emplacements servant de parking à un magasin alimentaire LIDL.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une surface de vente sous enseigne LIDL (1 421,87 m² de surface de vente et 2 354,14 m² de surface plancher) après démolition des bâtiments existants :

- Dépôt de l'entreprise de transport TADAO (espace totalement imperméabilisé et pollué)
- Anciens logements de la gendarmerie (en friche et désaffectés depuis plusieurs années)

Réalisation d'une aire de stationnement de 169 places (dont 125 places perméables) et plantation de 70 arbres sur 3 406,47 m² d'espaces verts soit 24,36% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts.

4.2 Objectifs du projet

- Transfert du magasin LIDL situé 110 avenue François Mitterrand pour suivre l'évolution de la gamme, répondre aux attentes des consommateurs et offrir plus de confort aux salariés.
 - Construction d'un bâtiment conforme aux normes environnementales. Ex : RT 2012
 - Optimisation et dimensionnement des stationnements existants (53 places) au regard du nouveau projet.
 - Création de 116 places supplémentaires :
 - 4 places PMR et 4 places famille
 - 2 places dédiées aux véhicules électriques
 - 34 places auto-partage
- Au total, 125 places seront perméables grâce à un revêtement pavés drainants/evergreen.
- Plantation de 70 arbres sur 3 406,47 m² d'espaces verts soit 24,36% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1- Démolition et dépollution préalable du site dans sa globalité par Territoires 62.
 - 2 - Construction du magasin de vente à dominante alimentaire sur dallage terre-plein.
 - 3 - Construction de l'aire de stationnement par décapage puis terrassement enlèvement des déchets, couche de forme, compactage, pose couche d'accrochage et couche de roulement.
- Le niveau fini sera proche du niveau existant.
- Les accès rue du Fond à Marle seront conservés pour l'entrée et la sortie des véhicules légers et des véhicules de livraison.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ouverture d'un supermarché à dominante alimentaire sous enseigne LIDL d'une surface de plancher de 2 354,14 m².

Situé le long de la RD 58, voie structurante de l'entrée Est de Liévin, le magasin sera très facilement accessible via les aménagements existants à proximité.

Les véhicules légers pourront rejoindre l'aire de stationnement depuis la rue du Fond à Marle.

Les poids lourds disposeront d'une sortie différenciée sur la rue Fond à Marle pour les livraisons.

Le site sera relié aux transports collectifs via des trottoirs permettant l'accès à un arrêt de la ligne 31 du réseau de transport TADAO situé à environ 300 mètres du projet. La mise en place du projet Bulle 1, ligne BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) facilitera d'autant plus la venue des consommateurs via ce mode de transport.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire pour un E.R.P.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SURFACE TERRAIN	13 986 m ²
EMPRISE AU SOL BATIMENT	2 456,25 m ²
SURFACE VRD	8 123,28 m ²
SURFACE ESPACES VERTS	3 406,47 m ²
NOMBRE DE PLACES	169 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue du Fond à Marle
62 800 Liévin

Coordonnées géographiques¹

Long. 50°25'36"N Lat. 02°47'06"E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

CM

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de LIEVIN - prescrit le 30/10/2001 Inondation par ruissellement et coulée de boue - PPRM du LENSOIS - prescrit le 10/06/2015 Mouvement de terrain, Échauffement, Émanation de Gaz
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera au préalable intégralement dépollué par Territoires 62.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude trafic a été réalisée par le cabinet EGIS pour ce projet. Au regard des projections de trafics réalisées, le projet apparaît pleinement compatible avec le maintien du fonctionnement correct du réseau viaire. Les principales évolutions de flux sont attendues au niveau du réseau viaire local et peu chargé qui dessert le projet au nord de la RD58. Concernant cette dernière, les impacts en termes de trafic sont minimes et ne mettent pas en péril son fonctionnement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Circulation routière clientèle et flux de livraison. Au regard de la circulation actuelle, la majorité des clients futurs fréquentent déjà les axes limitrophes. Les livraisons ont lieu une fois par jour avec des camions certifiés PIEK. Au regard de ces éléments, les sources de bruit engendrées ne sont pas de nature à modifier l'état existant.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage extérieur du bâtiment est conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence. L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel à 20h00.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact car il s'inscrit dans une zone urbanisée dédiée aux activités et participe à la restructuration d'un site regroupant plusieurs bâtiments devenus vétustes et sans cohérence. De surcroît, le terrain d'assiette actuel est largement imperméabilisé et pour partie en friche. Le projet s'intégrera parfaitement à son environnement proche et contribuera à revaloriser le site actuel grâce à la plantation de 70 arbres d'essences locales sur 3 406,47 m² d'espaces verts soit 24,36% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts. La toiture du bâtiment sera également équipée de 500 m² de panneaux photovoltaïques et le parc de stationnement en adéquation avec la loi ALUR. De même, le soubassement du bâtiment sera travaillé avec de la pierre bleue et de l'alucobond couleur "charbon" en partie haute pour rappeler la chromatique des bâtiments patrimoniaux et de l'ensemble bâti de la commune. Enfin, l'ancien magasin sera requalifié en centre de loisirs.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



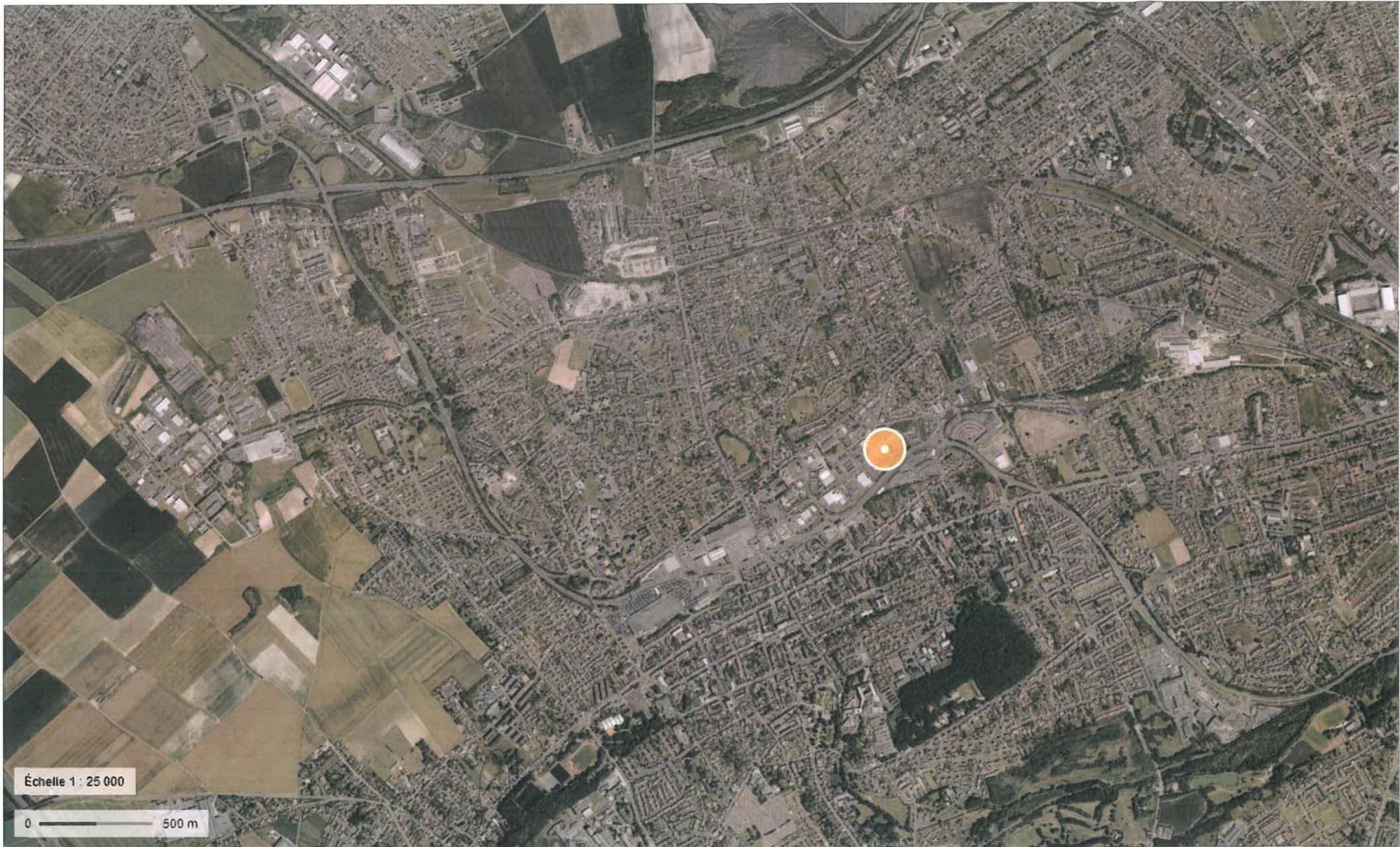
Fait à **Lillers**

le, **14/06/2017**

Signature

SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT



Échelle 1 : 25 000

0 500 m

RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 70
62193 LIL LERS Cedex

PLAN DE SITUATION



Jérôme DELOBEL
Maître d'Oeuvre
439, Avenue du Bois
62780 CUCQ
alcadeconstruction@yahoo.fr

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT



PLAN DE SITUATION AVEC REPÉRAGE PHOTOS



Jérôme DELOBEL
Maître d'Oeuvre
439, Avenue du Bois
62780 CUCCQ
alcadeconstruction@yahoo.fr

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT



PHOTO 1

SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex

PHOTO 2



PHOTOS DE PRÈS



Jérôme DELOBEL
Maître d'Oeuvre
439, Avenue du Bois
62780 CUCQ
alcadeconstruction@yahoo.fr

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT



PHOTO 3

SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex

PHOTO 4



PHOTOS DE LOIN

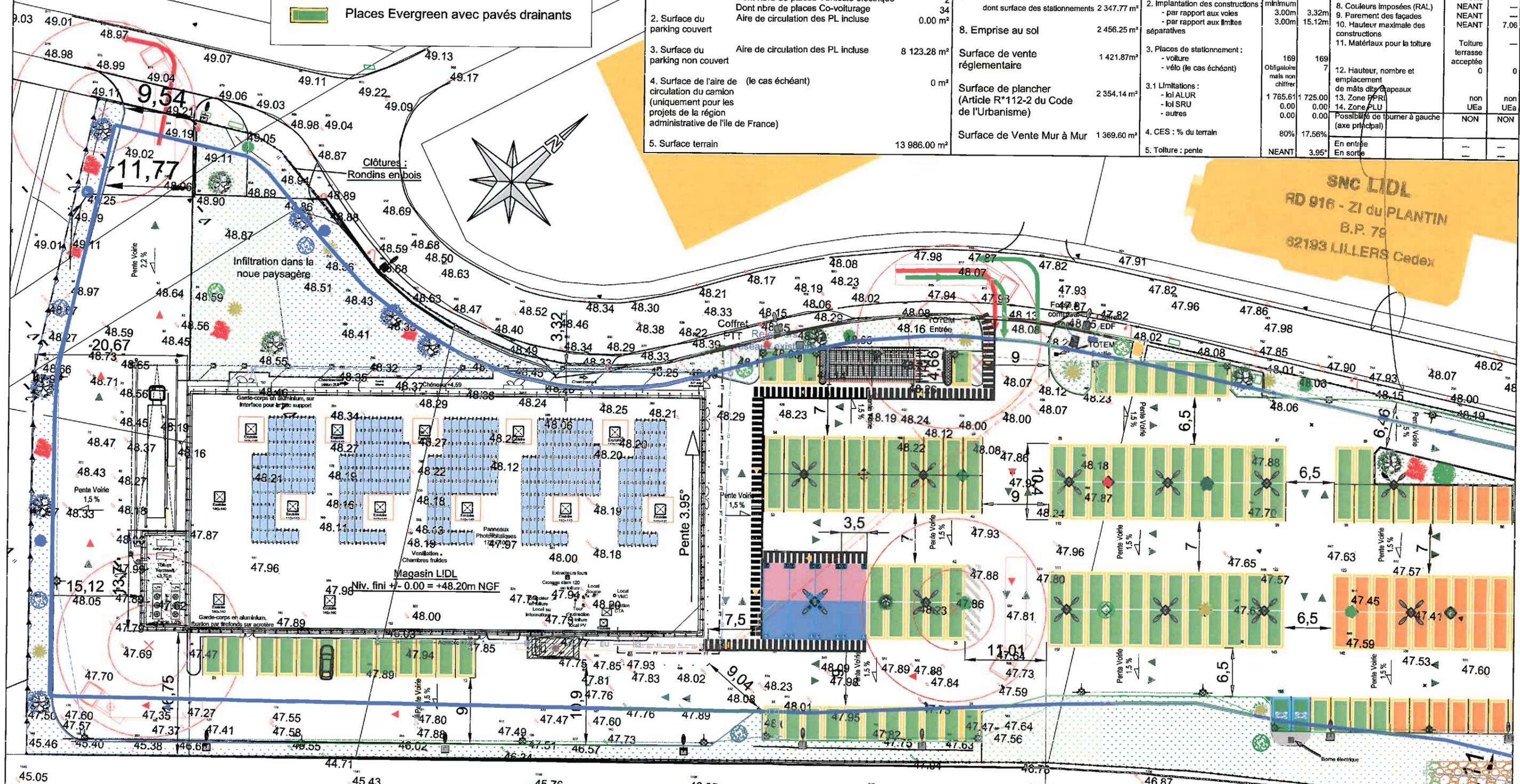


Jérôme DELOBEL
Maître d'Oeuvre
439, Avenue du Bois
62780 CUCQ
alcadeconstruction@yahoo.fr

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

-  Places autopartage
-  Places famille
-  Places PMR
-  Places voiture électrique
-  Places Evergreen avec pavés drainants

Type de Surface	Nombre ou m²	Type de Surface	m²	Éléments relatifs aux règlements d'urbanisme	PLU	Projet	Éléments relatifs aux règlements d'urbanisme	PLU	Projet
1. Nbre de places de parking	169	6. Surface des espaces verts	3 406.47 m²	1. Espaces plantés : - Nbre d'espaces verts - Nbre d'arbres	20%	24.36%	6. Clôtures	NEANT	---
Dont nbre de places PMR	4	7. Surface des VRD	8 123.28 m²	2. Implantation des constructions : - par rapport aux voies - par rapport aux limites séparatives	1/4 parking 2/1 abatus minimum 3.00m	60 10 3.32m 15.12m	7. Bassin de rétention	Rejet max 10L/s	---
Dont nbre de places Famille	4	8. Emprise au sol	2 456.25 m²	3. Places de stationnement : - voiture - vélo (le cas échéant)	3.00m	3.32m	8. Couleurs imposées (RAL)	NEANT	---
Dont nbre de places Véhicule électrique	2	Surface de vente réglementaire	1 421.87 m²	3.1 Limitations : - loi ALUR - loi SRU - autres	3.00m	3.00m	9. Parement des façades	NEANT	---
Dont nbre de places Co-voiturage	34	Surface de plancher (Article R*112-2 du Code de l'Urbanisme)	2 354.14 m²	4. CES : % du terrain	169	169	10. Hauteur maximale des constructions	NEANT	7.06
Aire de circulation des PL incluse	0.00 m²	Surface de Vente Mur à Mur	1 369.60 m²	5. Toiture : pente	Obligatoire mais non chiffré	7	11. Matériaux pour la toiture	Toiture terrasse acceptée	0
2. Surface du parking couvert	0.00 m²	Surface terrain	13 986.00 m²		1 765.61	1 725.00	12. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux	non UEa	non
3. Surface du parking non couvert	8 123.28 m²				0.00	0.00	13. Zone PPR	non	non
4. Surface de l'aire de circulation du camion (uniquement pour les projets de la région administrative de l'île de France)	0 m²				0.00	0.00	14. Zone PLU	NON	NON
5. Surface terrain	13 986.00 m²				80%	17.56%	Possibilité de tourner à gauche (axe principal)	---	---



Calcul loi ALUR :

2. Surface de stationnement réelle	124 x 14.04 + 8 x 17.16 + 37 x 12.69	2 347.77 m²
3. Places en Evergreen	125 places x 12.5m² [(14 m² place de parking + 11 m² dédié à la manoeuvre)/2]	1 562.50 m²
4. Places en enrobés PMR & Familles	8 places x 25 m²	200.00 m²
5. Places en enrobés Auto-Partage	34 places compte pour 0 m²	0.00 m²
6. Places en enrobés pour Véhicule électrique	2 places compte pour 0 m²	0.00 m²
7. Surfaces dédiées aux stationnements	1 562.50 + 200.00	1 762.50 m²
8. Surfaces autorisées par la loi ALUR	75 % de la surface de plancher	1 765.61 m²



Jérôme DELOBEL
Maître d'Oeuvre
439, Avenue du Bois
62780 CUCQ
alcadeconstruction@yahoo.fr

PLAN DE MASSE 1/500

COURRIER TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX



LIDL
Mme LETIEN
Responsable de programme Immobilier
LIDL Direction Régionale Lillers (DR 13)
Z.I. du Plantin - R.D. 916
62193 LILLERS

Liévin,
Le **17 JUL. 2017**

Nos réf. : PDE/SV 2017 17-07-0146
Opération n° : 1136.00 – Extension de la ZAC AN 2000
— Secteur Ex-gendarmerie / Ex-Tadao rue du fond à marles à Liévin
Objet : SNC LIDL – Dossier BECI – Etude d'impact cas par cas.

Madame,

Dans le cadre de nos accords avec la société BECI, nous avons signé une promesse synallagmatique de vendre et d'acquérir portant notamment sur les parcelles BD 91, 92, 142, 542, 544, 546 et 548 accueillant une ICPE.

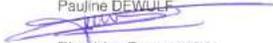
Ainsi qu'il est exposé dans ladite promesse signée en date du 21 juin 2017, l'installation ICPE est exploitée par une tierce personne morale, la société de transport TADAO, dans le cadre d'une délégation de service public dont le bénéficiaire est la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

TADAO s'est engagée à dépolluer les lieux, dans le cadre de l'arrêt d'exploitation de l'installation classée, prévu courant du 1er trimestre 2018.

C'est pourquoi, nous ne sommes donc pas en mesure de vous indiquer les mesures qui seront mises en œuvre par le délégataire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, TADAO.

En vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pauline DEWULF

Directrice Commerciale

www.territoires62.fr

2, Rue Joseph-Marie Jacquard
CS 10135 - 62803 Liévin Cedex
Tél. : 03 21 44 85 00 - Fax : 03 21 45 84 38

Société d'Economie Mixte au capital de 33 198 880 € | RCS Arras 83 8 48191

SIREN 327 910 624

V / LES AMENAGEMENTS ENVISAGES DE LA DESSERTE DU PROJET

Dans le cadre du projet, aucun aménagement n'est nécessaire.

VI / LES MESURES PRISES POUR LE DEVENIR DU SITE EXISTANT

Dans le cadre du projet actuel, la société BECI a donné son accord de prise à bail commercial de l'immeuble à construire.

Dans la transaction, la société BECI se rendra acquéreur du magasin exploité actuellement par l'enseigne LIDL.

Le projet est la transformation du site en un équipement de loisirs (Bowling et laser game).



LIDL
Monsieur Cédric MATHEY
Direction Nationale LILLERS (DR13)
ZI du Plantin
62193 LILLERS

Dunkerque, le 5 octobre 2016

Réf: WZ/MB

Objet: site de LIEVIN

Monsieur,

Nous vous confirmons les termes de notre proposition de prise à bail commercial de l'immeuble à construire de 2 500 m2 environ sur le site TADAO et ex-gendarmerie à LIEVIN, à savoir :

- bâtiment livré clos/couvert, fluides en attente et hors VRD,
- loyer annuel

Ces termes sont donnés sous les conditions suspensives suivantes :

- acquisition effective du terrain,
- acquisition des biens actuellement exploités par LIDL à LIEVIN
- obtention du permis de construire purgé permettant la construction du bâtiment objet du bail commercial,
- obtention du financement nécessaire à l'opération.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir la présente avec la mention manuscrite de votre "bon pour accord"

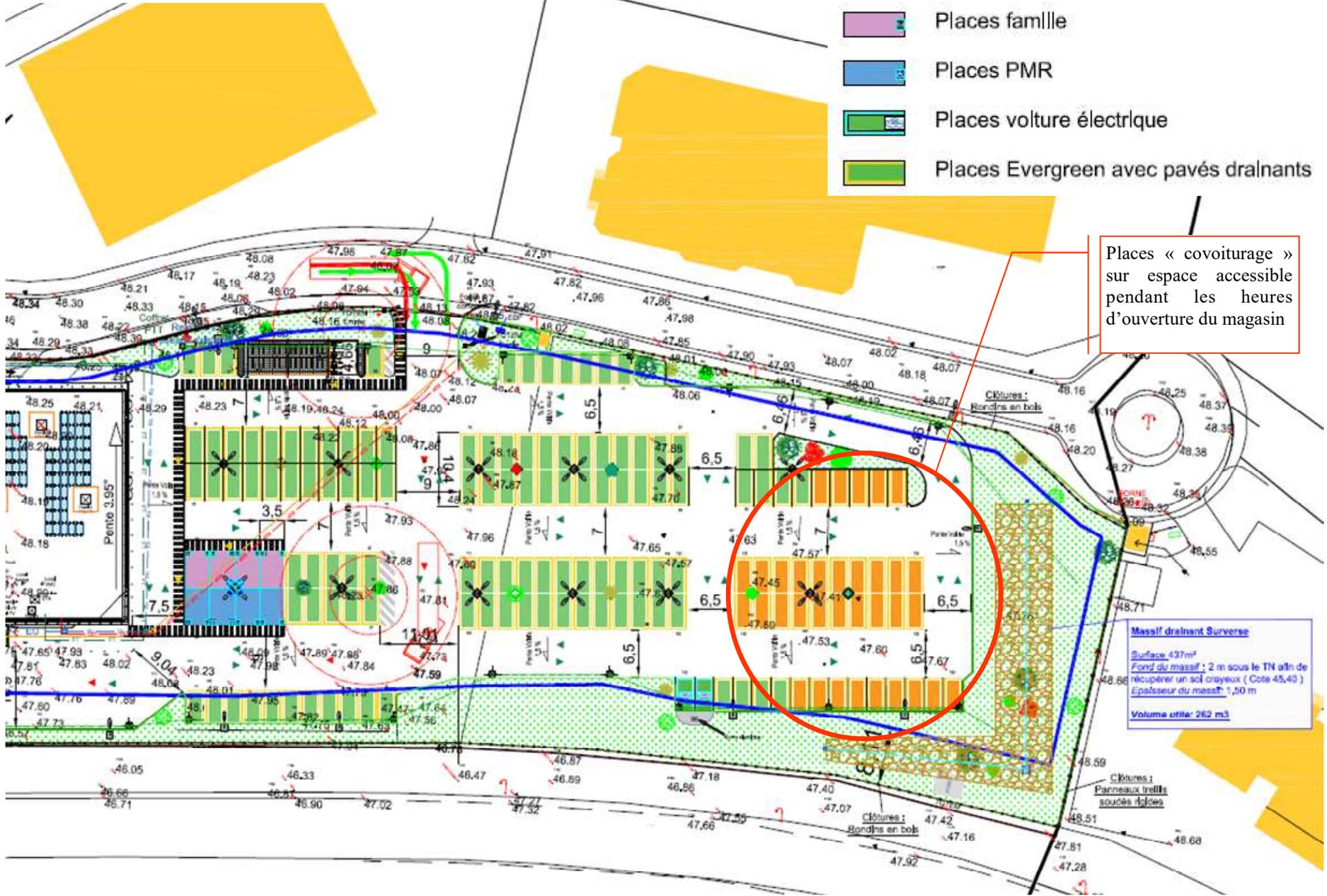
Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

W. ZWERTVAEGHER

POSITION DES PLACES COVOITURAGE

-  Places autopartage
-  Places famille
-  Places PMR
-  Places voiture électrique
-  Places Evergreen avec pavés drainants

Places « covoiturage » sur espace accessible pendant les heures d'ouverture du magasin



Massif drainant Surverse
 Surface 437m²
 Fond du massif: 2 m sous le TN afin de récupérer un sol crayeux (Cote 45,40)
 Epaisseur du massif: 1,50 m
 Volume utile: 262 m³

EMPLACEMENT PRÉVU DES ARRÊTS
« BULLE 1 »





DREAL HAUTS DE FRANCE
Service ECLAT
Pôle Aménagement du Territoire
44, Rue de Tournai
CS 40259
59 019 LILLE Cedex

Arras, le 24 juillet 2017

Objet : Dossier « Etude au cas par cas » pour le projet de magasin LIDL de Liévin

A l'attention de Madame Jeanne-Marie GOUIFFES

Madame,

Veillez trouver ci-joint les réponses à vos questions :

- dans la rubrique 5, vous cochez non à la question: le projet se situe sur sites ou sols pollués?, or il se situe sur un site « basias » et vous indiquez que le site sera intégralement dépollué par territoires 62, il convient donc d'apporter plus d'éléments sur l'état actuel des sols et de l'intervention de Territoires 62 (plan de gestion dans le cadre de la ZAC?) -

La société de transport TADAO n'est pas en mesure d'apporter, pour le moment, plus d'élément(s) sur l'état actuel des sols. En effet, si une pollution des sols peut être suspectée compte tenu de l'activité de l'exploitant, elle n'est à ce jour pas encore avérée.

Cependant, l'exploitant s'est engagé, comme le confirme Territoire 62 dans son courrier du 17/07/2017, à procéder au déclassement du site et, par conséquent, à procéder à une dépollution si celle-ci s'avérait nécessaire (Cf. courrier joint).

La procédure de déclassement sera, par ailleurs, réalisée conformément aux prescriptions générales édictées par le Code de l'environnement, et sera, de ce fait, encadrée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL).

- le devenir de l'actuel LIDL (110 avenue François Mitterrand)

Comme précisé dans le dossier de présentation, dans le cadre de la transaction réalisée avec la société BECI, cette dernière doit se rendre acquéreur du magasin exploité actuellement afin de transformer le site en un équipement de loisirs (bowling et laser game - Cf. dossier de présentation page 89, page jointe). Ces 2 activités ont été choisies par Monsieur Le Maire de Liévin afin de développer un pôle de loisirs à proximité du cinéma Pathé et des enseignes de restauration (Burger King, Mc Donald's...).

- le fonctionnement de l'aire de covoiturage prévue dans le projet : est-elle située au sein d'une aire de stationnement ouverte pendant les horaires d'ouverture du magasin?

Oui l'aire de covoiturage/autopartage est située sur une aire de stationnement ouverte pendant les heures d'ouverture du magasin mais aussi pendant les heures de fermeture, l'entrée sortie n'étant pas fermée par un portail. (Cf. Plan joint).

- justifier de l'optimisation de l'emprise foncière du projet qui semble faible et le nombre de places de parking créées qui apparaît conséquent par rapport à la surface de vente :

Tout d'abord, il faut noter que l'enseigne est présente sur LIEVIN depuis 25 ans et connaît parfaitement l'environnement et le comportement d'achat des consommateurs locaux. Il s'avère que, sur cette commune, les paniers moyens sont faibles et que la fréquentation du site est donc plus importante que sur un magasin classique LIDL. Il faut donc dimensionner le parking de manière à accueillir le plus efficacement et confortablement possible l'ensemble des clients afin d'éviter un effet de saturation qui pourrait pénaliser l'activité du magasin et/ou engendrer des nuisances (ex : stationnements sauvages).

L'optimisation du foncier a été prise en compte dans notre projet. En effet, il a fallu tout d'abord tenir compte de la configuration des parcelles pour intégrer le magasin LIDL. Les contraintes mises en avant font que l'espace « tout en longueur » entraîne des VRD plus importantes que sur des magasins classiques dont des voies de circulation plus nombreuses et donc plus consommatrice d'espace :

- L'accès à la zone « livraisons » dont le positionnement et le fonctionnement ont été pensés de manière à faciliter, fluidifier et sécuriser les flux logistiques sans gêner l'espace public (aucune manœuvre sur la rue du Fond à Marle), entraînent une consommation plus importante de foncier.
- La desserte des places de parking s'effectue via des voies de circulations plus nombreuses que sur un projet classique pour éviter un effet de masse (volonté de ne pas créer de longs « peignes »), permettre un accès confortable aux différentes places et fluidifier les circulations internes. Il faut rappeler que pour fonctionner commercialement, le concept LIDL a besoin d'un parking dimensionné entre 120 et 150 places en fonction de son environnement et donc de sa fréquentation. De plus, dans le cadre du projet, les modes doux et les clients en transports en commun ne devraient représenter qu'environ 9% des consommateurs fréquentant le site. A cela il faut ajouter le positionnement en entrée de ville dans une zone d'activités favorable à la possibilité de covoiturage/autopartage (d'où le nombre de place important). L'ensemble de ces éléments font que le dimensionnement du parking et sa configuration ont été optimisés pour répondre à toutes ces contraintes et volonté d'une bonne insertion dans le site.

Nous pouvons préciser qu'en ce qui concerne le bâtiment et le parking (hors voies de circulation), le concept LIDL développe, sur ce projet, 2 354 m² de surface plancher pour 2 347 m² de surface de stationnement et 3 406 m² d'espaces verts, ce qui reste très équilibré.

- faire figurer l'emplacement des arrêts de la future ligne de bus à haut niveau de service (Bulle 1).

Il y aura conservation des arrêts existants. (Cf. Plan joint).

Avec par avance mes remerciements et restant à votre disposition, pour tout autre renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes plus sincères salutations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

François-Xavier FRAPPIER

